



Comité pour le Logement Autonome des Jeunes du Grand Rodez

4 rue du Maréchal Leclerc - 12000 RODEZ
05.65.73.16.32 – clajrodez@gmail.com

*Le CLAJ est **une association** à but non lucratif qui œuvre depuis 1991 en faveur du logement autonome des jeunes et qui est reconnu **Organisme d'Intérêt Général** depuis 2016.*

*Le CLAJ étudie les demandes des jeunes et les prépare à l'accès au logement. L'association oriente les demandes en fonction des situations socio-professionnelles. Les futurs locataires sont mis en relation avec les bailleurs inscrits dans sa bourse aux logements ou les bailleurs publics lorsqu'ils sont **en capacité de louer un logement autonome**. Tout est mis en œuvre pour **sécuriser les parcours des jeunes** et faciliter les relations entre propriétaires et locataires.*

Les services proposés par l'association CLAJ

- Visite préalable du logement afin de pouvoir le proposer dans sa bourse aux logements aux jeunes qui s'adressent à l'association (avec prise de photos si nécessaire) ;
- **Parution de l'annonce** sur le site www.clajrodez.org, et actualisation ;
- **Gestion** des messages téléphoniques et électroniques émanant des annonces publiées ;
- **Accueil** des jeunes de 16 à 30 ans : **Diagnostic** de la situation (évaluation de la faisabilité du projet logement) et **information sur les droits et devoirs** du futur locataire ;
- **Proposition** et **visite** du bien à louer aux jeunes reçus lorsque leur situation le permet (ou renvoie vers le bailleur) ;
- **Lien bailleur – locataire** ;
- **Préparation du dossier du jeune** : constitution des documents souhaités par le bailleur, mise en place des dispositifs et aides mobilisables (Visale, Locapass, CAF...) ;
- Lien avec les partenaires "prescripteurs" ;
- **Veille** durant la location (soutien administratif liés aux aides, rappels des règles locatives, informations sur les démarches...)
- **Conseils et apports documentaires aux propriétaires.**

Pour bénéficier des services du CLAJ, il est nécessaire d'être adhérent à l'association, et à jour de son règlement.

Une participation aux frais administratifs sera demandée lorsqu'un bien proposé dans la Bourse aux Logements sera loué par notre intermédiaire : 70 €/ location (35 € pour une location de moins de 4 mois).

Possibilité de faire l'état des lieux d'entrée ou l'état des lieux de sortie, au tarif unitaire de 70 € (taille maximum T2).